



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 / CONCEPT

«Courez pour le Téléthon » est un challenge connecté organisé par la ville de Nice et l'Association Azur Sport Organisation. Ce challenge n'est pas une compétition mais un défi solidaire pour lever des fonds en faveur du Téléthon.

Le challenge consiste à réaliser le plus de kilomètres possibles en autant de séances souhaitées du 27 novembre au 5 décembre. Courrez autour de chez vous, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, où que vous soyez, en autant de sorties que vous le souhaitez, grâce à l'application ZAPSPORTS ou votre montre ou smartphone connecté.

Les distances parcourues à l'occasion de chaque activité seront cumulées grâce à l'importation des données GPX générées par l'objet connecté activé par le participant.

L'association Azur Sport Organisation, co-organisatrice du Challenge, s'engage à reverser 100% des inscriptions au Téléthon.

ARTICLE 2 / LIEUX ET DATE

Le challenge se déroule où vous voulez. Vous réalisez le maximum de kilomètres dans le temps imparti. Parcours : libre dans le respect de la « Charte du coureur connecté » avec son objet connecté (montre connectée, application mobile).

Le Challenge se déroulera du 27 novembre jusqu'au 5 décembre 2020.

ARTICLE 3 / INSCRIPTIONS

L'inscription au Challenge implique l'acceptation expresse du présent Règlement et de la Charte du sportif connecté.

Les inscriptions sont ouvertes, à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans, au 27 novembre 2020 sur www.nicecourtpourletelethon.fr. Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 2€, L'association Azur Sport Organisation, co-organisatrice du Challenge, s'engage à reverser 100% des inscriptions au Téléthon.

Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses performances via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course

ARTICLE 4 / ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 / TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 27 novembre prochain à 8h00 et les participants auront jusqu'au 5 décembre à 20H00 pour effectuer leur challenge.

ARTICLE 6 / DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 / CONDITION PHYSIQUE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 / RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec son kilométrage réalisé, une fois le défi terminé.

ARTICLE 9 / GESTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Azur Sport Organisation et la ville de Nice s'engagent à respecter et à protéger votre vie privée. Pour ce faire, nous veillons à ce que la collecte et le traitement de vos données soient pleinement conformes à la réglementation générale sur la protection des données personnelles.

Pour quelles finalités ? Nous recueillons vos données à caractère personnel pour les finalités poursuivies par le présent Règlement.

Partage de vos données personnelles : Les données à caractère personnel collectées par Azur Sport Organisation et la ville de Nice ne sont ni vendues ni mises à disposition d'aucun tiers. Seules les informations, concernant les personnes souhaitant faire un don pour le téléthon et l'ayant stipulé lors de leurs inscriptions, seront communiquées au Téléthon.

Sécurité des données : Azur Sport Organisation et la ville de Nice prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables, pour protéger vos données personnelles contre la destruction illicite ou accidentelle, l'altération ou la perte accidentelle, l'accès non autorisé ou la divulgation.

Accès et modification : Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel collectées par Azur Sport Organisation et la ville de Nice. Vous pouvez les modifier sous réserve des dispositions légales applicables et exercer vos droits (d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de la donnée), en écrivant par email : mail@azur-sport.org. Pour des raisons de confidentialité et de protection des données à caractère personnel, nous aurons besoin de vous identifier afin de répondre à votre demande. Nous vous demanderons d'inclure une copie d'une pièce d'identité officielle, comme un permis de conduire ou un passeport, carte d'identité, selon votre souhait.